Actualité



Avril 2026 – Suivi de l'évolution des offres de fourniture de gaz

Publication du suivi de l'évolution des offres de fourniture de gaz – Avril 2026

> **Au 16 avril, les offres indexées sur le prix repère de mai (en hausse de 15,4 %), sont quasiment toutes alignées sur le prix repère voire plus chères.**

En complément de la publication mensuelle du prix repère par la Commission de régulation de l'énergie (CRE), le médiateur national de l'énergie réalise un suivi hebdomadaire des évolutions tarifaires des offres de gaz disponibles dans le comparateur du site énergie-info.

Semaine 16 – Constat sur les évolutions

Au 16 avril 2026, 39 offres de fourniture de gaz sont référencées dans le comparateur du médiateur national de l'énergie pour les clients particuliers. Le nombre d'offres à prix fixe (tout compris ou part fourniture) est inchangé depuis mars 2026 (23 offres référencées).

Les fournisseurs anticipent la hausse du prix repère de mai (en hausse de 15,4 %). Il n'est plus possible de faire des économies par rapport au prix repère en souscrivant une offre à prix entièrement fixe, dont certaines sont toutefois au même niveau que le prix repère. S'agissant des offres dont le prix de la part fourniture est fixe, quelques-unes peuvent encore être souscrites au niveau du prix repère d'avril, mais ne devraient pas rester longtemps disponibles.

Les offres indexées sur le prix repère, qui évolue tous les mois, sont quasiment toutes alignées sur le prix repère, voire plus chères.

Dans le contexte de très forte volatilité des prix du gaz sur le marché, le médiateur déconseille aux consommateurs de souscrire des offres de fourniture de gaz dont les prix ne sont pas indexés sur des références publiques ou dont les évolutions de prix sont laissées à l'appréciation du fournisseur. La souscription d'une offre à prix fixe permet de se prémunir des augmentations.

Semaine 14 – Constat sur les évolutions

Le nombre d'offres de gaz reste globalement stable : 33 offres sont actuellement référencées dans le comparateur. Parmi elles, près des deux tiers proposent un prix fixe (soit sur l'ensemble du contrat, soit sur la seule part fourniture), permettant aux consommateurs de sécuriser leur facture et d'anticiper d'éventuelles hausses.

Au 1er avril, le médiateur national de l'énergie constate que :

- ✓ Tous les fournisseurs n'ont pas augmenté leur prix du kWh de gaz, le prix repère d'avril étant légèrement inférieur à celui de mars.
- ✓ Parmi ceux qui ont procédé à une hausse, l'augmentation du prix du kWh est comprise entre +3 % et +32 % par rapport à fin mars.
- ✓ Il devient plus difficile pour les consommateurs de réaliser des économies par rapport au prix repère d'avril : seules 8 offres se situent à un niveau inférieur ou égal à ce prix.

Retrouvez le prix repère du mois d'avril en consultant l'actualité du site énergie-info.

Comment comparer les offres ?

Pour comparer les offres, utilisez le comparateur du médiateur national de l'énergie : https://comparateur.energie-info.fr

Et consultez notre fiche pratique : « Comment comparer les offres »

énergie-info
Pour tout savoir sur mes démarches et mes droits :
Je consulte le site internet www.energie-info.fr ou je contacte le 0 800 112 212 Service & appel gratuits